

Vestiaires monobloc

industrie propre



Pour des raisons sanitaires évidentes, chaque employeur est tenu de proposer le nécessaire pour « assurer la propreté individuelle ». Les vestiaires professionnels constituent aujourd’hui une obligation légale, stipulée par l’article R 4228-1 du code du travail. Les vestiaires monoblocs sont disponibles en 1, 2, 3 ou 4 colonnes.

VESTIAIRE MONOBLOC INDUSTRIE PROPRE

- Construction métallique soudée durable avec revêtement en poudre électrostatique.
- Perforations au dos afin de le fixer au mur.
- Portes renforcées avec charnières dissimulées et tampons en plastique anti-bruit.
- Portes à persiennes pour la circulation de l’air.
- Étagère supérieure avec tringle porte-cintre et crochet.
- Épaisseur tôle : 6/10^{ème}.



VESTIAIRES MONOBLOCS INDUSTRIE PROPRE

WMIP1-GB	L30 x H180 x P50 cm	1 colonne/1 vestiaire
WMIP2-GB	L60 x H180 x P50 cm	2 colonnes/2 vestiaires
WMIP3-GB	L90 x H180 x P50 cm	3 colonnes/3 vestiaires
WMIP4-GB	L120 x H180 x P50 cm	4 colonnes/4 vestiaires

OPTIONS

W4P	Jeu de 4 pieds ABS
WSERRURE	Serrure à clé